



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025 à 18 h, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001) afin de favoriser les pollinisateurs et la biodiversité urbaine (RCA20-27001-3).
- Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008), afin de déléguer à un fonctionnaire de niveau B les pouvoirs relatifs au stationnement réservé aux résidents (RCA06-27008-16).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE JUILLET 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva